

MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

CERTIFICAT D'INSCRIPTION D'UN ÉLÈVE DANS UNE ÉCOLE PUBLIQUE

Ce certificat, qui doit être délivré par le maire, indique l'école publique que l'enfant doit fréquenter (article L.131-5 du code de l'éducation).

Commune de VALLOUISE-PELVOUX – Département des HAUTES-ALPES.

Je soussigné(e) NOM et prénom du représentant légal

N° téléphone : Mail :@

Atteste vouloir inscrire mon enfant à compter de l'année scolaire en classe de

A l'école de

NOM

PRÉNOMS

Date et Lieu de Naissance

Adresse

.....

Le présent certificat est délivré ce jour à

Ce certificat devra être remis au directeur de l'école pour l'admission de l'élève.

Fait à , le

Le Maire
(signature et cachet)